

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Degré d'observation (2^e année)

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :

Classe actuelle :
Numéro :

Langue moderne I : **Néerlandais**

Immersion

Formation commune	Religion	2
	Français	5
	Mathématiques	5
	Étude du milieu *	4
	Sciences *	3
	Langue moderne I Néerlandais	4
	Éducation physique	3
	Éducation par la technologie	1
	Éducation plastique	1

Date : ___ / ___ / 2023

Signature de l'élève

Signature des parents

Activités complémentaires	Choix de l'élève	AC1	AC2	AC3	AC4	AC5
	Latin	4	3			
	Initiat. à la cult. antique — Grec		1			
	Sciences			2	2	2
	T. D. Mathématiques			2		
	Socio-économie				2	
	Expression plastique					2

* Ce cours est dispensé en néerlandais pour les élèves en immersion.

Du 11 juillet au 15 août, les demandes de changements d'options peuvent être envoyées au Collège via l'adresse secretariat@ccro.be.

Après le 15 août,

toute demande de changement d'options requiert :

- l'introduction de la part des parents d'une motivation écrite auprès de la directrice adjointe, M^{me} Van Ee Haute ;
- une rencontre de l'élève avec la directrice adjointe, M^{me} Van Ee Haute ;
- la signature d'un nouveau document de choix d'options.

Si la demande est acceptée, le changement d'options prendra effet le lundi suivant, à partir du lundi 11 septembre 2023.

La direction se réserve le droit de supprimer ou de modifier une grille de choix des options en fonction d'impératifs — comme le nombre d'élèves inscrits dans une option et la construction de la grille horaire — difficilement prévisibles à ce jour. Les parents et les élèves concernés en seront avertis dès que possible.